



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-045-2024-06

PUBLIÉ LE 27 JUIN 2024

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2024-03-07-00003 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Monsieur MAILLIER Thierry à BOISSETS (1 page)

Page 3

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2024-06-26-00005 - Arrêté modificatif du 26 juin 2024 ADP Conseil CPAM 78 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines (2 pages)

Page 5

IDF-2024-06-27-00003 - Arrêté modificatif du 27 juin 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France (2 pages)

Page 8

IDF-2024-06-27-00001 - Arrêté modificatif du 27 juin 2024 ADP CA CAF du Val de Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (2 pages)

Page 11

IDF-2024-06-27-00002 - Arrêté modificatif du 27 juin 2024 ADP CRAMIF - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (2 pages)

Page 14

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2024-03-07-00003

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Monsieur MAILLIER Thierry à BOISSETS



PRÉFET DES YVELINES

Liberté
Égalité
Fraternité

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 07 MARS 2024

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Catherine BROUSSE-PREVOST

Tél. : 01 75 27 82 89

Mél. : catherine.brousse-prevost@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Objet : Contrôle des structures - Dossier complet

Monsieur MAILLIER Thierry

3 rue de la Mahauderie

78910 Boissets

Monsieur,

En date du 02-02-2024, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées ci-dessous :

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)	Propriétaire
Berchères sur Vesgres	ZH 11	2,189	Mme LALLIA Martine
Berchères sur Vesgres	ZD 78	2,097	Mme LALLIA Martine
Berchères sur Vesgres	ZD 75	4,203	Mme LALLIA Martine
Berchères sur Vesgres	ZE 04	1,032	Mme LALLIA Martine
Berchères sur Vesgres	ZD 88	0,998	Mme LALLIA Martine
Saint Ouen Marchefroy	ZD 92	3,102	Mme LALLIA Martine
Tilly	ZA 58	0,766	Mme LALLIA Martine

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant 14,387 hectares a été enregistrée complète en date du 12-02-2024.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du 12-06-2024. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2024-06-26-00005

Arrêté modificatif du 26 juin 2024 - ADP Conseil
CPAM 78 - portant modification de la
composition du Conseil de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie des Yvelines

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de la santé et des
solidarités

Ministère de l'économie, des finances et de
la souveraineté industrielle et numérique,

Arrêté modificatif du 26 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 78 – portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 78 - portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 7 avril 2022 – ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 mai 2022 – ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 mai 2022 (n° 2) – ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 19 octobre 2022 – ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 13 décembre 2022 – ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 juillet 2023 – ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 28 septembre 2023 – ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 05 mars 2024 – ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu l'arrêté modificatif du 21 juin 2024 – ADP Conseil CPAM 78 - portant modification des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des employeurs, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les arrêtés des 24 juin 2024 et 25 juin 2024 sont retirés.

Article 2

En application de l'arrêté du 17 avril 2024 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle :

M. GAILLARD Gilles, Philippe représentant titulaire des employeurs sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) au sein du conseil de la CPAM des Yvelines devient membre suppléant au sein du même conseil.

M. MOREAU Emmanuel, Alain, Marie représentant suppléant des employeurs sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) n'est plus membre du conseil de la CPAM des Yvelines.

Article 3

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 26 juin 2024 avec entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2024

Le ministre du travail, de la santé
et des solidarités,
Pour le ministre et par délégation

Le ministre de l'économie, des finances,
de la souveraineté industrielle et
numérique,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

Signé

Guy-Michaël DALIN

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2024-06-27-00003

Arrêté modificatif du 27 juin 2024 portant
modification de la composition du conseil
d'administration de l'Union de Recouvrement
des Cotisations de Sécurité Sociale et
d'Allocations Familiales de la région Ile de
France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics

Arrêté modificatif du 27 juin 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre, délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 - ADP CA URSSAF IDF n° 1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2022 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 - ADP CA URSSAF IDF - portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 02 octobre 2023 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 juin 2024 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME);

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la région Ile de France est modifiée comme suit ;

1° En tant que Représentant des travailleurs indépendants :

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) :

Titulaire :

M. BATAILLE (Alexandre)

Suppléant :

Siège vacant

Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 27 juin 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Le ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

Signé

Guy-Michaël DALIN

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2024-06-27-00001

Arrêté modificatif du 27 juin 2024 - ADP CA CAF
du Val de Marne - portant modification de la
composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 27 juin 2024 – ADP CA CAF du Val de Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2022 – ADP CAF du Val-de-Marne - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 23 mars 2022 – ADP CAF du Val-de-Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet 2022 – ADP CAF du Val-de-Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 1^{er} février 2023 – ADP CAF du Val-de-Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 9 juin 2023 – ADP CAF du Val-de-Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 26 juin 2023 – ADP CAF du Val-de-Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 17 juin 2024 – ADP CAF du Val-de-Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu la proposition de candidature émanant, au titre des représentants des associations familiales, de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne est modifiée comme suit :

1^{er} En tant que Représentante des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Suppléante :

Siège vacant suite au mandatement de Mme THOB (Valérie) en qualité de titulaire

Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait le 27 juin 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Le ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

Signé

Guy-Michaël DALIN

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2024-06-27-00002

Arrêté modificatif du 27 juin 2024 ADP CRAMIF
- portant modification de la composition du
conseil d'administration de la Caisse Régionale
d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, du plein emploi et de
l'insertion

Ministère de la santé et de la prévention

Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Ministère délégué auprès du ministère de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics

Arrêté modificatif du 27 juin 2024 – ADP CRAMIF - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Le Ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion, le Ministre de la santé et de la prévention, le Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées et le Ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, L. 215-3, L. 612-4, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 – ADP CRAMIF - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté modificatif du 2 mars 2022 – ADP CRAMIF - portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté modificatif du 23 mars 2022 – ADP CRAMIF - portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté modificatif du 16 septembre 2022 – ADP CRAMIF - portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté modificatif du 23 novembre 2023 – ADP CRAMIF - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté modificatif du 23 novembre 2023 – ADP CRAMIF - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des employeurs, du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

En application de l'arrêté du 17 avril 2024 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle :

Titulaire :

M. TREMOUREUX (Philippe)

Suppléant :

Le poste de suppléant précédemment occupé par M. TREMOUREUX Philippe devient vacant

Article 2

Le chef d'antenne de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait le 27 juin 2024

Le Ministre du travail, du plein emploi
et de l'insertion,
Pour le ministre et par délégation

Le Ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

Signé

Guy-Michaël DALIN

Le Ministre des solidarités, de l'autonomie
et des personnes handicapées,
Pour le ministre et par délégation

Le ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics,
Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

Signé

Guy-Michaël DALIN